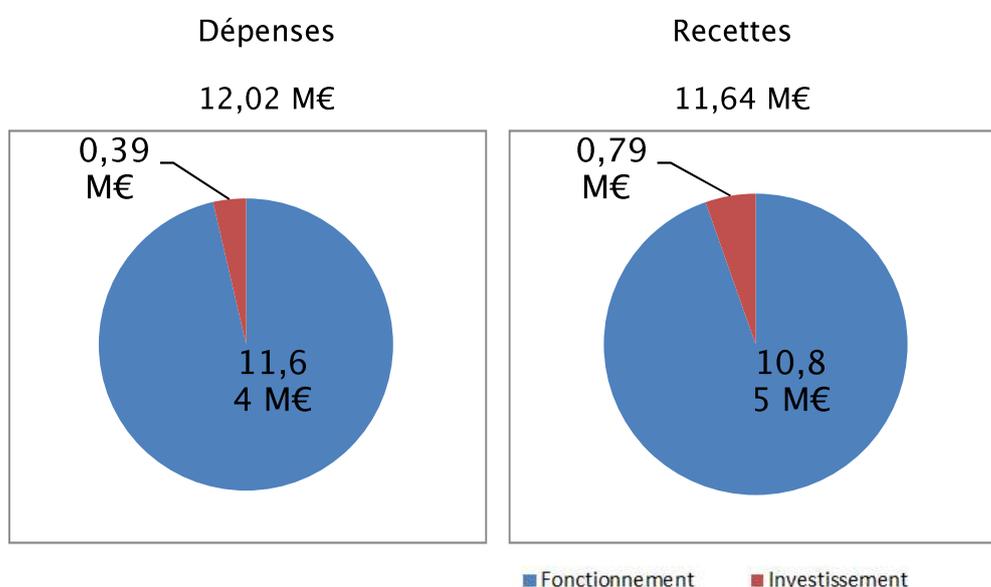


Comptes administratifs 2021 des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe (instruction budgétaire et comptable M22).

Présentation synthétique (art. L 3313-1 CGCT)

I- La Pouponnière

Le compte administratif de l'exercice 2021 est le suivant :



1. Dépenses d'exploitation

En 2021, les dépenses se sont établies à 11,64 M€ (contre 11,36 M€ en 2020) dont 10,92 M€ de dépenses réelles (91 % pour les dépenses de personnel, 3 % pour les dépenses de structure et 6 % pour l'exploitation courante de l'établissement).

Les dépenses d'ordre sont de 722 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 10,85 M€. Elles se décomposent en 10,54 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé et prix de journée facturés aux autres départements), 123 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 187 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 386 k€, composées presque exclusivement d'immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les recettes, d'un montant total de 791 k€, sont composées de 69,64 k€ de recettes réelles et correspondent au fonds de compensation pour la TVA.
Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (722 k€).

5. Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2021 de la Pouponnière se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	11 636 678,99 €
Recettes hors excédent	10 853 020,84 €
Résultat brut exercice 2021	- 783 658,15 €
Résultat antérieur reporté	1 288 321,40 €
Excédent cumulé exercice 2021	504 663,25 €

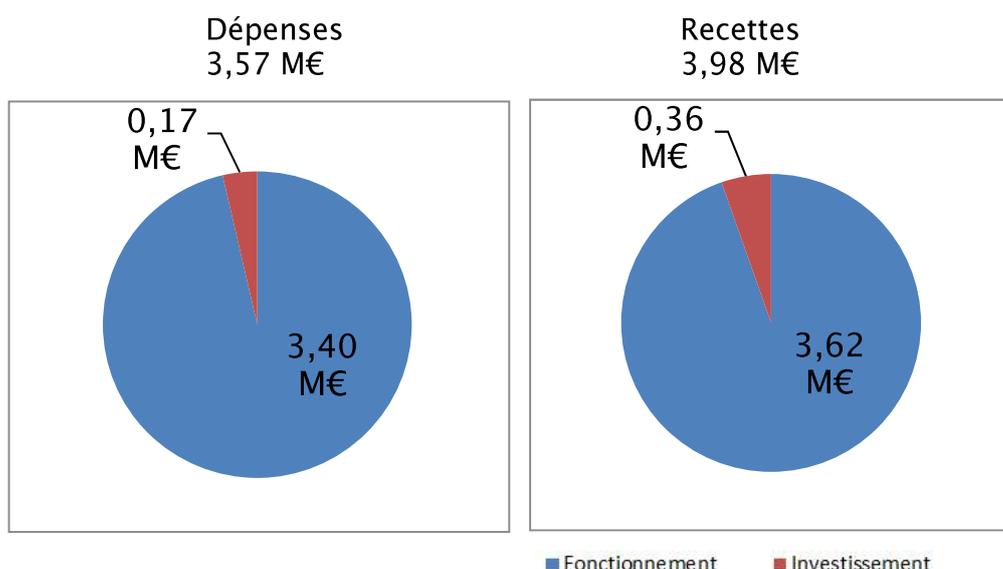
Section d'investissement	
Dépenses	386 341,95 €
Recettes hors excédent	791 276,74 €
Résultat brut exercice 2021	404 934,79 €
Résultat antérieur reporté	2 008 377,28 €
Excédent cumulé exercice 2021	2 413 312,07 €

L'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2021 de 2 413 312,07 € sera repris à la DM1 2022 (compte 001).

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 de 504 663,25 € sera repris au budget primitif 2023 (compte 002).

II- Le Centre Maternel

Le compte administratif de l'exercice 2021 est le suivant :



1. Dépenses d'exploitation

En 2021, les dépenses se sont établies à 3,40 M€ (contre 3,57 M€ en 2020) dont 3,08 M€ de dépenses réelles (86 % pour les dépenses de personnel, 10 % pour l'exploitation courante de l'établissement et 4 % pour les dépenses de structure).

Les dépenses d'ordre sont de 326 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 3,62 M€.

Elles se décomposent en 3,54 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 76 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 638€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 166 k€, composées presque essentiellement d'immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les recettes, d'un montant total de 361 k€, sont composées d'une part de 35 k€ de recettes réelles uniquement constituées par le fonds de compensation pour la TVA et d'autre part de recettes d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements (326 k€).

5. Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2021 du Centre Maternel se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	3 402 902,43 €
Recettes hors excédent	3 618 595,31 €
Résultat brut exercice 2021	215 692,88 €
Résultat antérieur reporté	302 369,50 €
Excédent cumulé exercice 2021	518 062,38 €

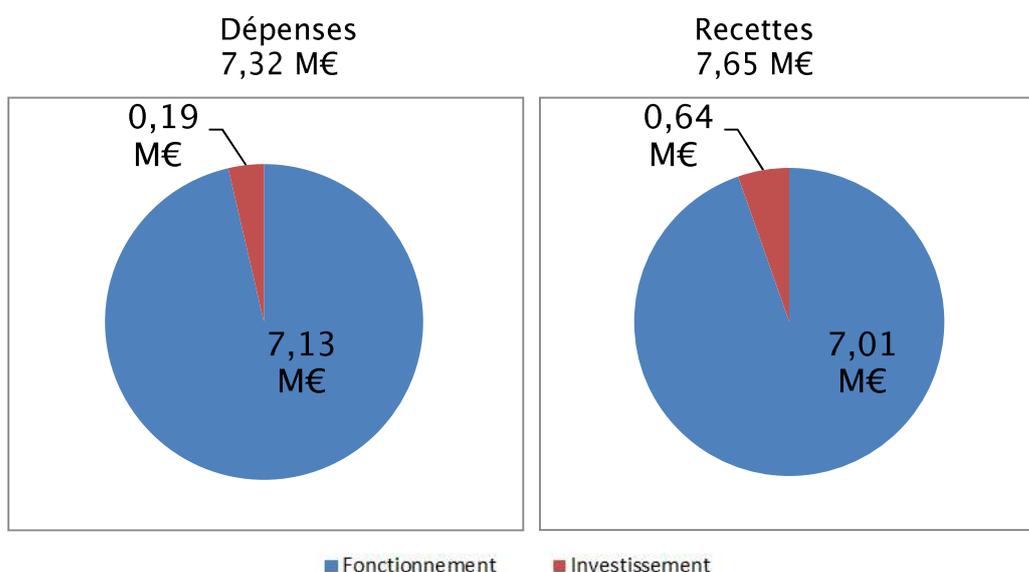
Section d'investissement	
Dépenses	166 627,26 €
Recettes hors excédent	361 058,72 €
Résultat brut exercice 2021	194 431,46 €
Résultat antérieur reporté	2 101 505,98 €
Excédent cumulé exercice 2021	2 295 937,44 €

L'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2021 de 2 295 937,44 € sera repris à la DM1 2022 (compte 001).

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 de 518 062,38 € sera repris au budget primitif 2023 (compte 002).

III- La Cité de l'Enfance

Le compte administratif de l'exercice 2021 est le suivant :



1. Dépenses d'exploitation

En 2021, les dépenses se sont établies à 7,13 M€ (contre 6,89 M€ en 2020) dont 6,55 M€ de dépenses réelles (86 % pour les dépenses de personnel, 9% pour l'exploitation courante de l'établissement et 5 % pour les dépenses de structure).

Les dépenses d'ordre sont de 582 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de 7,01 M€ (hors d'excédent de la section d'exploitation reporté : 589 k€). Elles se décomposent en 6,98 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 19,73 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 5,59 k€ de produits financiers.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 186 k€, composés uniquement d'immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les recettes, d'un montant total de 640 k€, sont composées de 57,7 k€ de recettes réelles (essentiellement du fonds de compensation pour la TVA) Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (582 k€).

5. Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2021 de la Cité de l'Enfance (hors excédent reporté) se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	7 129 676,24 €
Recettes hors excédent	7 009 339,92 €
Résultat brut exercice 2021	- 120 336,32 €
Résultat antérieur reporté	588 819,48 €
Excédent cumulé exercice 2021	468 483,16 €

Section d'investissement	
Dépenses	185 879,45 €
Recettes hors excédent	640 244,84 €
Résultat brut exercice 2021	454 365,39 €
Résultat antérieur reporté	4 658 301,84 €
Excédent cumulé exercice 2021	5 112 667,23 €

L'excédent d'investissement de l'exercice 2021 de 5 112 667,23 € sera repris à la DM1 2022 (compte 001).

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 de 468 483,16 € sera repris au budget primitif 2023 (compte 002).